

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/MHC ST.87/82

Objet

ZONE INDUSTRIELLE.
AMENAGEMENT D'UNE VOIE
NOUVELLE ENTRE LA RUE
F. ARAGO & LA RUE A.M.
AMPERE.

Appel d'Offres Ouvert

DATE DE CONVOCATION

17 AOÛT 1987

DATE D'AFFICHAGE

17 AOÛT 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 29

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

1
A
Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

10. SEP. 1987

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT SEPT

le VINGT QUATRE AOÛT

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la
présidence de M. J. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. TAP - BOUTET - MOST -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjoints
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU - Mmes
DE GAYE - FONTAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MONNARD -
PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - RIVES - ROUDOT - ~~THOMAS~~ THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. DAUZIDOU
MARCONI par M. REVOLAT
GEOFFROY par M. CANDAU
Mme LAFAYE par Mme BUCHET
Mme GENAC par Me TAP

ABSENTS : Mmes DEVICNE - GAUDIN - Jean - M. COUNIL

M. BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Pour poursuivre la commercialisation des terrains de la Zone
d'Activité Economique Complémentaire, il s'avère nécessaire de
viabiliser de nouvelles parcelles par la création d'une voie reliant
la Rue ARAGO à la Rue AMPERE.

Cette opération nécessite l'organisation d'un appel d'offres.

Conformément au Code des marchés Publics, celui-ci sera
précédé d'un avis dans la presse spécialisée et sera ouvert à tous
les candidats.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer
favorablement sur l'opportunité du projet et d'autoriser M. le Député-
Maire ou M. le 1er Adjoint agissant par délégation, à procéder à la
dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M. le Rapporteur,

VU les articles 295 et 296 du Code des marchés Publics,

VU l'avis favorable émis par la Commission Municipale "Travaux,
Urbanisme, Equipement et Environnement" réunie le 7 Août 1987,

DECIDE :

- d'autoriser M.le Député-Maire ou M.le 1er Adjoint agissant par délégation :
 - à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert pour la construction d'une voie nouvelle entre la Rue François ARAGO et la Rue André-Marie AMPERE,
 - à conclure et signer les Marchés à intervenir avec les entreprises retenues, conformément aux propositions de la Commission Municipale chargée des opérations d'ouverture des plis, dont la composition est définie par la délibération du Conseil Municipal du 17 Novembre 1986.
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 901.10, Article 233.0

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE MM.LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



Y. TAP